

Listes électorales

Comment s'inscrire sur la liste électorale :

Tous les luxembourgeois majeurs, ressortissants d'un pays de l'Union Européenne et pays tiers, ayant eu leur résidence dans une commune luxembourgeoise ont accès au droit de vote pour les élections communales et européennes. Les luxembourgeois sont inscrits d'office sur les listes électorales.

Elections communales :

- Preuve que vous avez résidé sans interruption **5** années au Luxembourg
- Veuillez vous munir d'une pièce d'identité valable lors de la demande
- Avoir 18 ans
- Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans l'Etat de résidence ou dans l'Etat d'origine

Elections européennes :

- Preuve que vous avez résidé sans interruption **2** années au Luxembourg
- Veuillez vous munir d'une pièce d'identité valable lors de la demande
- Avoir 18 ans
- Jouir des droits civils et ne pas être déchu du droit de vote dans l'Etat de résidence ou dans l'Etat d'origine

Les demandes d'inscriptions sur les listes électorales ne peuvent pas se faire par correspondance.